

Organisation de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2025/2026

Désormais, l'ensemble des démarches (dossier enfant, inscriptions, facturation, paiement, ...) se fera via le logiciel AIGA, déjà utilisé par les autres structures du Pôle Enfance (crèche et centre de loisirs). Chaque foyer disposera d'un espace famille regroupant tous les enfants. Cet espace permettra d'inscrire vos enfants aux mercredis, aux vacances, à la cantine et à la garderie scolaire.

- Si vous possédez déjà un espace famille sur AIGA, il vous suffira d'inscrire votre enfant à l'activité **cantine** ou **garderie** à partir du lundi 25 août.
- Dans le cas contraire, il faudra créer votre espace en suivant les étapes indiquées ci-dessous.

Le Pôle Enfance reste à votre disposition pour vous accompagner, renseigner et informer sur toute question :
Tel : 05 62 40 87 83 / Mail : garderie@mairie-saint-lary.fr

À noter :

Il n'y aura plus de tickets pour la cantine et la garderie. Les familles disposant encore de tickets doivent les remettre au secrétariat du Pôle Enfance (bureau de la crèche – 2 rue mirabelle) avant le **19 septembre 2025**. Leur valeur sera déduite de la première facture.

Moyens de paiement

- En ligne via votre espace famille
- Ou directement au Pôle Enfance ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
(chèque ou espèces)

Restauration Scolaire (Cantine)

◆ **Si vous avez déjà un compte *Espace Famille* ou si vous souhaitez le créer:**

 Connectez-vous ici :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1476582#connexion&144603>

Ou passez par le site de la mairie de Saint-Lary-Soulan en suivant les onglets suivants

Services → Pôle Enfance → Ecole maternelle → Connexion à l'espace famille

Étapes à suivre :

1. Inscrivez votre enfant à l'activité « **Cantine 2025-2026** ».
2. **Avant le 15 septembre**, déposez un **justificatif de domicile** dans la rubrique « Documents ».
3. Accédez au **planning de réservation** et sélectionnez les jours de présence de votre enfant.

Délais de réservation/annulation :

- **Réservation** possible pour la semaine suivante jusqu'au **jeudi minuit**.
- **Annulation** possible pour la semaine suivante jusqu'au **jeudi midi**.

■ Facturation :

- Factures envoyées à **terme échu**, par période entre les vacances scolaires.
 - Exemple : période du **1er septembre au 17 octobre** facturée **fin octobre**.
- **Tarifs :**
 - 2,90 € => Résidents de **Saint-Lary-Soulan, Sailhan ou Vielle-Aure**.
 - 4,90 € => Autres communes

□ Garderie Périscolaire

◆ Si vous avez déjà un compte *Espace Famille* ou si vous souhaitez le créer :

☞ Connectez-vous ici :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1476582#connexion&144603>

Ou passez par le site de la mairie de Saint-Lary –Soulan en suivant les onglets suivants
Services → Pôle Enfance → Ecole maternelle → Connexion à l'espace famille

Étapes à suivre :

1. Inscrivez votre enfant à l'activité « **Garderie Scolaire 2025-2026** ».
2. Réservez les jours de présence via le **planning de réservation**.

□ Délais de réservation/annulation :

- **Réservation** possible **jusqu'à la veille**.
- **Annulation** possible **jusqu'à la veille** également.

■ Facturation :

- Factures envoyées à terme échu, par période entre les vacances scolaires.
 - Exemple : période du 1er septembre au 17 octobre facturée fin octobre.
- **Nouvelle grille tarifaire**
 - Forfait trimestriel => 25 € (3 forfaits dans l'année scolaire, de Septembre à décembre, de janvier à mars, d'avril à juillet)
 - Tarif journalier => 3 € (pour une présence occasionnelle sur le matin, le soir ou le matin et le soir)